COMMUNE DE FLÉRON

<u>URBANISME</u> REUNION D'INFORMATION PREALABLE (R.I.P.)

Nos références : PU/2022/001 - 20220110

Vos références:

Etude d'incidences sur l'environnement

Organisation d'une réunion d'information préalable

Projet de renouvellement de permis et d'extension des activités du site situé rue du Fort 131 à 4632 Cerexhe-Heuseux

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, Magnée Enrobés vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée le 17 janvier 2022 à 20h00.

Cette réunion d'information a pour objectif :

- de permettre au demandeur de présenter son projet
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Commune de SOUMAGNE 4630 Avenue de la Coopération 38 en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur, Magnée Enrobés rue du Fort 131 à 4632 Cerexhe-Heuseux, lequel la communique à l'auteur de l'étude d'incidences, le bureau CSD Ingénieurs Conseils, sis avenue des Dessus-de-Lives, 2 bte 4 à 5101 Namur.

Point de vue pratique :

Salle du Conseil communal - Avenue de la Coopération, 38, à 4630 Soumagne - A 20h00

Inscription obligatoire: Service de l'environnement - T. 04 377 97 72 - environnement@soumagne.be

Port du masque et CST obligatoires

Fléron, le 1 2 JAN. 2022

Par délégation de la Directrice générale, l'Attachée Architecte,

S. GURDAL

Le Bourgmestre

T. ANCION

